

# CHAUDRONNIER

*Travaillez dans le métier des métaux*

**- CHAUDRONNERIE LOURDE :**

réservoir à pression, chaudières, échangeurs (nucléaire, chimie, chantiers navals)

**- CHAUDRONNERIE LÉGÈRE :** Automobile, aéronautique, tôlerie

**- CHARPENTE MÉTALLIQUE**







## Par la formation

- De niveau Bac technique ou professionnel de préférence (le niveau CAP semble insuffisant)
- Pour les adultes de 26 ans et plus, il s'agit d'un contrat de travail, assorti d'une formation.

## En apprentissage

- CFAI Désertines - Montluçon (Allier).
- Apprentissage de 16 ans à moins de 26 ans.
- Durée de 1 à 3 ans.
- La rémunération varie de 25 à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat.

## En Contrat de Qualification

- En alternance en entreprise, pour les jeunes et les adultes.
- Pour les jeunes la rémunération est de 30 à 75 % du SMIC selon l'âge du jeune et son ancienneté dans le contrat.

## En stage AFPA

- La formation est assurée à Valence (Drôme), Grenoble (Isère) et Avignon (Vaucluse).

## Avec d'autres formations professionnelles continues

- Programmées et financées par l'Etat, le Conseil Régional, l'Assédic (exemple : formation du GRETA de Montluçon).

## COMMENT VOUS INFORMER SUR CE MÉTIER ?

- En prenant contact avec un Conseiller ANPE.

## COMMENT BÂTIR OU FAIRE ÉVOLUER VOTRE PROJET D'ACCÈS À EMPLOI ?

- En bénéficiant de l'appui d'un Conseiller ANPE ou Mission locale ou PAIO.
- En participant à une prestation ANPE d'accompagnement : **OBJECTIF PROJET.**

Fiche réalisée à l'initiative du Comité Régional de l'ANPE Auvergne.

[www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)